

ASSOCIATION SYNDICALE DE  
L'ENSEMBLE RESIDENTIEL  
DE L'ESPLANADE - ASERE.

**PROCES VERBAL DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
Du 25 septembre 2020**

L'an deux mille vingt, le vendredi 25 septembre, à compter de 9 h 30, s'est tenue dans les locaux de l'Église Ressuscitée, rue de Palerme, à 67 000 Strasbourg, l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Syndicale de l'Ensemble Résidentiel de l'Esplanade, dite ASERE.

Il a été établie une feuille de présence qui a été émargée par chaque Membre entrant en séance.

Cette feuille de présence permet de constater que la présente Assemblée Générale, réunissant 91.344 voix sur un total de 100.000 voix, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

**Sont absents et non représentés :**

Copropriétés CENTRE COMMERCIAL VICTOIRE (363) ILOT A Bâtiment A (1051) IMMOBILIERE 3 F (2567) KIEFFER Urbanisme (25) LE STOCKHOLM (735) LES LAUREADES (2306) VICTORIA (1609)

**Ce qui porte le total des membres présents ou représentés à :**

**91.344 / 100.000èmes**

Pour information, la feuille de présence des membres et représentants syndicaux relève que 10 copropriétaires de 8 Résidences sur 49 Copropriétés et / ou 55 Immeubles ont également assisté à l'assemblée.

***Celle-ci est appelée à délibérer, selon convocations des 16 juillet et 7 septembre 2020, sur l'ordre du jour suivant :***

- Constitution du Bureau de l'Assemblée Générale
- Rapport moral du Président
- Rapport de la Commission de Contrôle au titre de l'exercice 2019 et quitus de son mandat
- Analyse et approbation des comptes de l'exercice 2019
  - . Dépenses de Gestion et Gros Travaux
  - . Parking ROME
- Quitus aux membres du Syndicat, au Secrétaire Trésorier et au Président pour leur gestion au cours de l'exercice 2019
- Analyse et approbation des budgets de fonctionnement de l'année 2021
  - . Budget commun
  - . Budget du Parking Rome
- Analyse et approbation du budget Gros Travaux avec maîtrise d'oeuvre de l'année 2021
- Election/réélection du Président pour un mandat de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023
  - . candidature de Monsieur HERNANDEZ Albert
- Approbation du contrat de présidence

- Dans le cadre d'un échange d'administrateur avec l'ARES, élection pour un mandat de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023
  - . candidature de Monsieur Hernandez Albert en tant que représentant de l'ASERE auprès de l'ARES
  - . candidature de Monsieur GAUDIER Henri en tant que représentant de l'ARES auprès de l'ASEREétant précisé que l'assistance est de droit à toutes les réunions avec voix consultative
- Election /réélection pour un mandat de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023, des membres du SYNDICAT, soit 5 à 9 membres (article 14 de nos statuts)  
Candidatures (par ordre alphabétique)

a) **Copropriétaires**

- . Madame MONTENAT Marcelle
- . Messieurs FISCHER François, FRESSY François, MUNIER Fabrice, STRUB Bernard

b) **Syndics**

. Cabinets FONCIA, LAEMMEL, SAINT CLAIR Immobilier, SYNCHRO 67

- Election/réélection pour un mandat de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023, des membres de la Commission de Contrôle, soit 3 à 5 membres et un suppléant, (article 21 de nos statuts)

Candidatures de (par ordre alphabétique)

- . Madame MINKER Catherine
- . Messieurs BOOS Roland, CLERC François, HIRSCH Yvon

- Divers (sans votes ni résolutions)

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**1) Constitution du Bureau de l'Assemblée Générale**

**A) Président de séance :**

Candidat : Monsieur Albert HERNANDEZ, Président de l'ASERE

Vote sur la candidature de Monsieur Albert HERNANDEZ

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**L'assemblée Générale désigne Monsieur Albert HERNANDEZ comme Président de séance.**

**B) Secrétaire de séance :**

Candidat : Agence NEXITY, représentée par Madame Véronique GROSJEAN-ROBERT, Secrétaire de l'ASERE,

Vote sur la candidature de l'agence NEXITY représentée par Madame Véronique GROSJEAN-ROBERT

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**L'assemblée Générale désigne l'agence NEXITY représentée par Madame Véronique GROSJEAN-ROBERT comme secrétaire de séance.**



### C) Scrutateurs de séance

- Madame MINKER Catherine
- Monsieur GOETZ Jacques

Vote sur la candidature de Madame MINKER Catherine

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

### **Vote sur la candidature de Monsieur GOETZ Jacques**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés .

**L'assemblée Générale désigne Madame MINKER et Monsieur GOETZ comme scrutateurs de la séance.**

### 2) Rapport Moral du Président

Monsieur HERNANDEZ procède à un bref rappel des événements marquants intervenus depuis l'assemblée générale du 14 juin 2019.

### 3) Rapport de la Commission de Contrôle au titre de l'exercice 2019 et quitus de son mandat

Notre commission de contrôle s'est réunie le 19 juin 2020, afin de procéder au contrôle des comptes de l'année 2019.

Lecture est faite de ce rapport qui, par ailleurs, a été joint à la convocation de l'assemblée générale.

Le président met le quitus au vote.

Le quitus aux vérificateurs aux comptes, au titre de l'exercice 2019, est accordé à l'unanimité des membres présents ou représentés .

### 4) Analyse et approbation des comptes de l'exercice 2019

Les frais de gestion, hors Gros Travaux et Parking Rome, représentent **655.471,64 euros** sur un budget de 707.600 euros et une dépense effective en 2018 de **664.935 euros**, **686.087 euros** en 2017 et **687.553 euros** en 2016.

Les Gros Travaux représentent **344.995,13 euros** sur un budget de 397.000 euros et une dépense effective en 2018 de **353.442 euros**, de **384.562** en 2017 et **360.960 euros** en 2016.

### Le vote donne les résultats suivants :

**Les comptes de l'année 2019, hors Parking ROME, pour un montant total de 1.000.466,77 euros (budget à 1.104.600 euros) sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Les dépenses au titre du Parking ROME représentent **13.714,43 euros** sur un budget de 14.000 euros, une dépense effective en 2018 de **12.880 euros**, en 2017 de **12.057 euros** et de **11.883 euros** en 2016.

Ce poste de dépenses fait l'objet d'un vote et d'une affectation particulière.

ha 7 @

Ces dépenses, d'un montant de 13.714,43 euros sont approuvées à l'unanimité par les membres concernés (17.374 voix).

**5) Quitus aux Membres du Syndicat, au Secrétaire Trésorier et au Président pour leur gestion au cours de l'année 2019**

**a) Membres du Syndicat**

Le quitus de gestion au titre de l'année 2019 est accordé aux membres du syndicat à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**b) Secrétaire Trésorier**

Le quitus de gestion au titre de l'année 2019 est accordé au Secrétaire Trésorier à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**c) Président**

Le quitus de gestion au titre de l'année 2019 est accordé au Président à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**6) Analyse et approbation des budgets de fonctionnement de l'année 2021**

- Budget commun 2021
- Budget du parking ROME 2021

**A) Budget commun**

Ce budget de 657.000 € TTC, soumis aux votes, recueille les résultats suivants : adoption à l'unanimité des membres présents ou représentés.  
Cette résolution est adoptée.

**L'assemblée Générale adopte le budget de fonctionnement de l'année 2021 pour un montant de 657.000 € TTC.**

**B) Budget du parking ROME**

En forte augmentation explicitée par la nécessité de rénover des installations mises en place en l'an 2000.

Ce budget d'un montant de 30.000 euros TTC, soumis aux votes des propriétés et copropriétés concernées, recueille les résultats suivants :

**L'assemblée Générale adopte le budget du parking ROME pour l'année 2020 d'un montant de 30.000 € TTC à l'unanimité des membres présents ou représentés concernés.**

**7) Gros travaux avec maîtrise d'œuvre, analyse et approbation du budget de l'année 2021**

Ce budget représente un montant de 350.000 euros TTC.

Soumis aux votes, il recueille les résultats suivants : adoption à l'unanimité des membres présents ou représentés.

L'assemblée Générale adopte le budget gros travaux pour l'année 2021 d'un un montant de 350.000 € TTC.

**8) Election/réélection du Président pour un mandat de trois ans,**  
soit jusqu'au 31 décembre 2023  
. candidature de Monsieur HERNANDEZ Albert

Soumis aux votes, les résultats sont les suivants :  
adoption à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**Monsieur Albert HERNANDEZ est déclaré élu pour une période de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023.**

**9) Approbation du contrat de présidence**

Soumis aux votes, les résultats sont les suivants :  
adoption à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**Cette résolution est adoptée.**

**10) Dans le cadre d'un échange d'administrateur avec l'ARES, élection pour un mandat de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023**

. candidature de Monsieur Hernandez Albert en tant que représentant de l'ASERE auprès de l'ARES  
. candidature de Monsieur GAUDIER Henri en tant que représentant de l'ARES auprès de l'ASERE  
étant précisé que l'assistance est de droit à toutes les réunions avec voix consultative

Soumis aux votes, les résultats sont les suivants :  
adoption à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**Cette résolution est adoptée.**

**11) Election /réélection pour un mandat de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023, des membres du SYNDICAT, soit 5 à 9 membres (article 14 de nos statuts)**

Candidatures (par ordre alphabétique)

a) **Copropriétaires**

. Madame MONTENAT Marcelle  
. Messieurs FISCHER François, FRESSY François, MUNIER  
MUNIER Fabrice, STRUB Bernard

b) **Syndics**

. Cabinets FONCIA, LAEMMEL, SAINT CLAIR Immobilier,  
SYNCHRO 67

Soumis aux votes, les résultats sont les suivants :  
adoption à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**Sont donc déclarés élus, ou réélus l'ensemble des candidats cités ci-dessus.**

**12) Election/réélection pour un mandat de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023, des membres de la Commission de Contrôle, soit 3 à 5 membres et un suppléant, (article 21 de nos statuts)**

**Candidatures de (par ordre alphabétique**

- . Madame MINKER Catherine
- . Messieurs BOOS Roland, CLERC François, HIRSCH Yvon

Soumis aux votes, les résultats sont les suivants :  
adoption à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**Sont donc élus, ou réélus l'ensemble des candidats cités ci-dessus.**

**13) Divers**

- Chauffage : nous avons relevé le soutien européen au projet de récupération de chaleur fatale produit par l'aciérie BSW
- Animations diverses du quartier par la Maison de Proximité
- Jardins partagés et compostage
- Problématique des pigeons (quelles solutions pour réduire cette prolifération)
- Difficultés de fonctionnement du Parking Rome
- Opération « concierges » présentée par Monsieur YILDIZ, correspondant de quartier

---

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11h 11.

---

<b>Le PRESIDENT</b>	<b>La SECRETAIRE</b>
<b>Monsieur HERNANDEZ Albert</b> 	<b>Madame GROSJEAN-ROBERT Véronique</b> 
<b>Le SCRUTATEUR</b>	<b>La SCRUTATRICE</b>
<b>Monsieur GOETZ Jacques</b>	<b>Madame MINKER Catherine</b> 

### NOTIFICATION

L'article 13 des statuts à son dernier alinéa stipule :

***Les actions qui ont pour objet de contester les décisions des assemblées générales doivent, à peine de déchéance, être introduites par les membres de l'assemblée opposants ou défailants dans un délai de deux mois à compter de la notification du procès-verbal.***

Ces actions sont obligatoirement être introduites auprès du TGI de Strasbourg.